

News Release

Minister for  
International  
Trade



Communiqué

Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 196

Le 13 septembre 1988

UNE GRANDE ÉTUDE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé la première d'une série de trois grandes études sur l'initiative historique de la Communauté européenne pour créer un marché intérieur unique d'ici 1992. L'initiative éliminera tous les obstacles au commerce entre les douze États membres. Elle aura un impact énorme sur les sociétés européennes et sur les politiques des États membres. Ces questions seront étudiées dans la première étude.

Selon M. Crosbie, la Communauté européenne s'est engagée à démanteler, d'ici 1992, tous les obstacles à la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entre les États membres. Ce projet a déjà déclenché une importante réorganisation de la structure industrielle et commerciale de l'Europe de l'Ouest. Il est essentiel que nos gens d'affaires aient les meilleures informations possible sur les changements qui se produisent dans la Communauté européenne. Les Canadiens doivent être prêts à tirer avantage de ce nouveau marché unifié, et doivent se préparer à l'intensification de la concurrence que pourrait entraîner un regroupement des entreprises européennes.

.../2

La première étude sur les incidences d'un marché unifié pour les pays de la Communauté européenne devrait être achevée d'ici mars 1989. Les deuxième et troisième études, qui seront commandées séparément, se concentreront sur les effets que le Marché intérieur aura sur nos intérêts en matière de commerce, d'investissement et de technologie, ainsi que sur la réaction d'autres pays. Ces études s'insèrent dans l'approche globale adoptée par le gouvernement canadien pour aider nos entreprises à bien relever les défis et possibilités qu'entraîneront ces réaménagements en Europe.

Parlant de cette initiative européenne, M. Crosbie a dit espérer que l'élimination des obstacles au commerce entre les membres de la Communauté européenne ne s'accompagnera pas d'un relèvement général des obstacles posés au commerce extérieur. M. Crosbie a déclaré que le Canada déplorerait tout développement du genre dans la politique commerciale communautaire.

De par sa taille et sa diversité, la Communauté européenne constitue le plus riche marché du monde industrialisé. C'est notre deuxième débouché en importance. J'espère que la Communauté continuera à prouver son engagement envers la libéralisation du commerce et qu'elle rejettera les forces protectionnistes qui préoccupent ses partenaires commerciaux.

Pour de plus amples renseignements, contactez:

Danièle Ayotte  
Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires extérieures  
Tél: (613) 995-1874

Le Marché intérieur européen  
Précis d'information

- Le Marché intérieur européen est un programme proposé par la Communauté européenne et endossé par ses douze membres pour éliminer, d'ici 1992, tous les obstacles commerciaux qui subsistent entre les membres de la CEE.
- L'idée d'un marché unifié n'est pas nouvelle. En fait, le Traité de Rome de 1957 établissant la Communauté fournissait une base juridique pour toutes les mesures actuellement proposées dans le cadre du projet de Marché intérieur.
- En 1985, Jacques Delors, le président de la Commission européenne, établissait un consensus entre les États membres sur la nécessité d'un Marché européen unique et présentait au Conseil européen un livre blanc intitulé "L'achèvement du Marché intérieur". Ce document esquisse quelque 300 mesures (286 au dernier compte) visant à établir ce que l'on appelle les "quatre libertés" entre les douze membres de la Communauté européenne. En résumé, ces quatre libertés sont la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services à l'intérieur de la CE.
- Le projet est ambitieux et, s'il réussit, transformera la structure industrielle et commerciale de l'Europe. Le processus a réalisé d'importants progrès en 1988, et les observateurs conviennent qu'il est maintenant irréversible.
- Environ le tiers des mesures requises pour le Marché intérieur ont déjà été acceptées par le Conseil de l'Europe. Sur celles qui restent, plus de cent ont été proposées comme projets de loi. On s'attend à ce que la plupart des mesures soient soumises avant la fin de 1988.
- Le "Marché intérieur" a l'appui des gens d'affaires européens qui croient qu'un libre marché de 320 millions de consommateurs leur donnera une possibilité de croissance économique et de compétitivité accrue. Le projet véhicule un très fort thème de coopération industrielle intra-communautaire et s'accompagne de programmes spéciaux destinés à encourager la recherche et le développement.

- Le rapport Cecchini publié en mars 1988 par la Commission européenne conclut que, si les mesures esquissées dans le livre blanc de 1985 sont intégralement appliquées, les avantages du Marché unifié pourraient faire passer la croissance du PIB de 4,5 à 6,5 %, relever de 2 à 5 millions le nombre des nouveaux emplois et entraîner une chute sensible des prix.